

TERRITOIRE EN MUTATION

LE CHOC
Cigéo, un
rêve beaucoup
moins innocent
que le
« labo »



Céder son sous-sol pour y laisser faire des recherches géologiques, en échange de très larges compensations financières, de promesses de développement local et de créations d'emplois, tel était le marché auquel ont succombé de nombreux élus locaux. Vingt-ans après, une toute autre réalité s'annonce : si le stockage nucléaire s'implante, la contre-partie du « deal » est considérable. La perspective de vivre au quotidien avec le déchet radioactif annonce une inquiétante mutation du territoire...

TERRITOIRE EN MUTATION

En laissant nucléariser massivement Meuse et Haute-Marne, c'est l'avenir même du territoire qui pourrait être compromis à jamais.

PROJET DE TERRITOIRE 2019 ENTÉRINÉ SANS INTÉGRER L'AVIS DE LA POPULATION

En juillet 2019, le Conseil départemental de la Meuse a présenté le Projet de développement du territoire (PDT) pour l'accompagnement de Cigéo. Ce document prospectif est travaillé en catimini et au sommet par les pouvoirs publics nationaux, les acteurs du nucléaire et les acteurs locaux du territoire (administratifs, économiques et élus). Il est alors encore inconnu du grand public, qui ne sera mis dans la confiance de cet avenir « radieux » que lorsque ce projet aura été validé.

Ainsi lit-on : « Pour asseoir les démarches de communication et de transparence sur le PDT, une démarche d'appropriation citoyenne portant sur les objectifs et le contenu du projet de territoire sera lancée à compter de la signature du PDT, conformément aux conclusions du comité ministériel de haut niveau du 20 septembre 2018. (...) Le projet de territoire va maintenant être porté par les acteurs du territoire aux habitants de la Meuse et de la Haute-Marne afin qu'ils puissent se l'approprier et réagir. Le comité de pilotage du PDT constituera l'instance de référence appropriée pour valider le contenu de la ligne éditoriale de cette stratégie pluri-annuelle de communication. » (PDT p. 5)

Le PDT, validé le 04 octobre 2019, est divisé en quatre parties. Les deux premières sont dédiées à la mise en œuvre de Cigéo : aménagements préalables qui en permettront la construction/exploitation et la dynamisation de la zone de proximité dont les projets nucléaires.

Plusieurs actions de l'axe 1, dont les travaux lourds de construction (routes, voies ferrées, eau, électricité) pourraient démarrer si la reconnaissance d'utilité publique est déclarée : « sans qu'il soit nécessaire d'attendre l'autorisation de création de Cigéo. » (PDT, p.6)

Les deux dernières, à plus long terme, prévoient l'accompagnement des projets de territoire (domaines de la santé, la formation, valorisation de l'environnement...).

Le PDT prévoit même un état de référence sanitaire piloté par le CLIS en vue d'une protection sanitaire des populations dans la zone de proximité de Cigéo car la surveillance sanitaire à long terme des populations est une priorité de l'État (Mesure 2.4.3, p. 46).

Un développement économique mono-nucléaire imposé

La loi du 25 juillet 2006 a entériné la solution de l'enfouissement dans l'argile à Bure. Dans la foulée, dès 2009, Meuse et Haute-Marne ont vu émerger d'autres installations à l'initiative des géants du nucléaire (EDF, CEA, Orano) qui, au passage, récu-



péraient leur mise de fonds auprès des deux groupements d'intérêt public (GIP) départementaux en charge d'arroser financièrement le territoire. Le projet élaboré en haut-lieu et sans consultation aucune des populations est, entre autres, de « constituer un pôle national d'excellence en maintenance nucléaire ».

Ce ne sont pas moins d'une quinzaine d'entreprises qui se sont installées ou tentent de le faire, autour de Gondrecourt, Commercy, Bar-le-Duc, Saint-Dizier, Joinville, etc. Hormis quelques-unes, anecdotiques comme les centres d'archivage d'Orano (ex-Areva) ou Edf, les autres ont vocation à permettre à la filière nucléaire de tourner : maintenance des installations, stockage de pièces nécessaires aux centrales nucléaires, sécurité en milieu nucléaire, gestion des déchets des centrales et du démantèlement, conditionnement des déchets, laverie des linges contaminés du nucléaire, transports... C'est peu dire que ces entreprises sont toutes à hauts risques, sales et polluantes, comme le sont déjà les multiples installations existantes autour de La Hague et dans la Vallée du Rhône. Dans une région qui se dépeuple, à l'instar de nombreuses campagnes, quelques centaines emplois et de l'argent facile pour irriguer la vie au quotidien, peuvent faire rêver des élus en mal de développement et qui ignorent, ou veulent ignorer, de lourdes contre-parties.

RECOMMANDATION

L'Autorité environnementale, dans son avis du 13 janvier 2021, apporte une toute autre perspective que celle véhiculée depuis 1994 sur les territoires meusiens et haut-marnais. La prudence recommanderait, selon elle, de préparer non pas le développement mais la limitation progressive de la population, en raison des incertitudes et d'un risque sanitaire dont on sait peu de choses au final.

Une nouvelle approche qui mérite d'être étudiée de près...

« L'Ae recommande :

- de justifier, au regard du principe de précaution et du nécessaire contrôle de la société sur le stockage à long terme, le projet de développement du territoire qui en l'état actuel augmente le niveau d'enjeu face au risque d'exposition à la radioactivité et risque de banaliser le territoire ;
- d'évaluer l'intérêt de solutions alternatives qui permettraient de diminuer le risque à très long terme et, à tout le moins, de déterminer les conditions d'une compatibilité à long terme entre l'activité de stockage et les autres activités du territoire. »

LA FACE CACHÉE DU MARCHÉ

Le revers de la médaille

Quel peut être l'avenir humain et économique d'un territoire qui mise sur une mono-industrie du passé en déclin partout dans le monde, à l'agonie financièrement (EDF a une énorme dette et l'avenir d'Orano est incertain) et qui polluera inexorablement l'air, le sol, au détriment de la santé des habitants pour les décennies à venir ?

Que serait l'avenir humain et économique d'un territoire qui déciderait de condamner ce qui fait sa richesse actuelle : activités agricoles, fruitières et maraîchères, environnement encore préservé, forêts productives, etc. ? Ces secteurs propres au territoire sont pourtant un véritable gisement d'emplois non délocalisables, à mieux valoriser. Pourquoi ne pas avoir exigé des emplois nombreux et qualitatifs dans d'autres domaines, comme le sont par exemple ceux qui permettent d'améliorer l'efficacité énergétique ou de développer les énergies renouvelables ? Pourquoi condamner sous Bure/Saudron un potentiel géothermique que bien des régions pourraient envier ? Faut-il accepter la double peine : faire partie du « Triangle » des déchets radioactifs Bure/Soulaines/Morvilliers et en plus, sous prétexte de compensations, devenir la nouvelle zone la plus nucléarisée après le Cotentin et la vallée du Rhône ?

Moins pauvres mais sacrifiés sur l'autel du nucléaire

Ces questions fondamentales, aucun élu départemental ne les a posées lors de la séance plénière signant le projet de territoire en octobre 2019 avec Emmanuelle Wargon, secrétaire d'État auprès du ministre de la Transition écologique. L'on ne discute pas ou plus un projet vendu au nom de la « solidarité nationale », habillé d'un vernis de modernité, paré du mirage de l'emploi de masse et promettant des bénéfices inespérés à deux départements ruraux trop facilement qualifiés de zones « sinistrées ».

Tout juste assiste-t-on à des échanges convenus d'arguments entre majorité départementale et opposition, entre élus de la zone de proximité (« qui auront les déchets sous les pieds ») et reste du département (qui voudrait bien l'argent du beurre), quelques-uns craignant, à juste titre, que le département ne soit floué au passage ou que les aménagements promis tardent trop.

Comment peut-on engager, unilatéralement, l'avenir de milliers de gens sans prendre conscience du piège mortifère qui se profile en toile de fond ? Ou pire, en refusant d'admettre la réalité qui s'annonce : en Meuse/Haute-Marne, est programmée l'inexorable désertification du territoire, la création d'une immense zone blanche, ou notspot (zone inexistante), aux abords du plus grand complexe nucléaire jamais construit en surface et sous terre, si Cigéo obtient, un jour, le feu vert.



Les vignerons du Gard et du Vaucluse ne veulent pas d'un Côte-du-Rhône millésimé « radioactif »

« (...) Imaginez que l'on dise un jour que les Côtes-du-Rhône sont situés sur la poubelle nucléaire de l'Europe ! »

L'hostilité des 10 000 vignerons du Gard et du Vaucluse est totale. Certes, ce projet de laboratoire est seulement destiné à tester la faisabilité de ce stockage souterrain et ce avant la date butoir fixée par la loi Bataille de 1991 qui statuera sur le site retenu. Et les vignerons conviennent qu'ils ne peuvent préjuger des risques réels de l'enfouissement des déchets nucléaires. Mais ils restent épidermiquement méfiants devant l'industrie de l'atome. Dans cette deuxième région d'appellation d'origine contrôlée française, représentant plus de 33 000 emplois dans les côtes-du-rhône et plus de 3,5 milliards de chiffre d'affaires, les producteurs du secteur savent que la situation est toujours fragile, dans un secteur fortement concurrencé. Une étude commandée par la chambre d'agriculture du Gard à deux cabinets spécialisés vient de confirmer leurs inquiétudes.

Selon elle, l'implantation du laboratoire est un facteur de risque en terme d'image pour les produits viticoles, « en raison des vulnérabilités commerciales des produits agricoles de la région, de l'opposition de l'image de leurs produits et de celle du nucléaire, des craintes ressenties par les populations vis-à-vis du nucléaire civil et de ses déchets ».

Un diagnostic qui n'arrange pas les affaires de l'Andra : « Mais affirmer que le laboratoire va casser l'image de la région, c'est un peu gros, estime un responsable de l'organisme national. Marcoule, est déjà, avec La Hague, le deuxième centre national de vitrification des déchets radioactifs. » L'Andra ne souhaite pas pour autant prendre les vignerons de front. « Nous devons expliquer plus clairement le projet aux opposants », reprend son représentant. Une mission que s'est aussi donnée le comité de soutien CGT, déterminé à mieux communiquer.

Pour l'heure, chaque partie tente surtout de se rallier les suffrages de la population avant le bouclage de l'enquête publique, le 17 avril. « En dernier ressort, menace le président du Syndicat général des vignerons, Christian Paly, nous mettrons les vignerons dans la rue, puisque c'est le seul moyen de se faire entendre. »

LIBÉRATION - 17 MARS 1997

(Le Gard faisait partie des 4 sites explorés en 1994 pour l'accueil d'un laboratoire de recherche géologique. Il a été abandonné en 1999, suite aux très fortes mobilisations et à l'hostilité des vignerons.)

L'ACCAPAREMENT DES TERRES

Si le laboratoire de Bure voit le jour au début 2000, c'est en 2007 que débute significativement l'accaparement des terres agricoles et des forêts par l'Andra.

ET LE DEVENIR DES TERRES AGRICOLES

A ce moment, via une convention tripartite, l'Agence engage les responsables agricoles des SAFER de Lorraine et de Champagne-Ardenne dans le processus dit « d'acquisition foncière à l'amiable ».

En réalité seule l'Andra garde les clés du véhicule et opère une pression constante soit pour acheter elle-même le foncier, soit pour constituer une réserve de terres grâce à la SAFER

Localement s'installe un climat de défiance, voire d'opposition des uns contre les autres, savamment orchestré par un chargé de mission de l'Andra dont la tâche consiste à approcher les propriétaires et à restructurer le parcellaire.

La surenchère

Très rapidement le prix moyen de vente des terres agricoles double sur le secteur, passant de 2 500 € / ha à 5 000 €/ha, suscitant une dynamique « achat-vente » que nourrit la menace d'une expropriation à moyen terme pour les besoins de Cigéo.

Près de 1 200 hectares de terres agricoles et 2 000 hectares de forêts sont ainsi passés dans le portefeuille de l'Andra ou de la SAFER, en toute opacité. Malgré

différentes mobilisations et interpellations, la transparence n'est toujours pas de mise concernant les mouvements fonciers, tant sur les niveaux et les zones d'acquisition, le calendrier, la précision des besoins,...

La lente désertification

Plus qu'ailleurs, ce territoire rural subit une déprise violente : délitement du tissu social avec l'abandon des services et des commerces de proximité, de l'artisanat... aucune installation agricole « hors cadre familial » n'est permise. La politique foncière de l'Andra favorise au contraire l'arrêt d'activité ou le déplacement de nombreuses fermes renforçant ainsi la concentration de la poignée d'exploitations restantes dont la docilité est récompensée (attribution des terres mises en réserve, collaboration aux travaux de l'Andra). L'élevage, dont la relation au territoire et à la biodiversité est majeure, est rapidement remplacé par l'activité céréalière plus « malléable » en terme parcellaire.

Les questions que pose Cigéo sur le devenir de l'activité agricole dans la région sont inquiétantes :

- les pollutions liées à la radioactivité, aux particules fines, aux nuisances sonores et visuelles, à la perte de la biodiversité auront forcément un impact sur le devenir de la production agricole ;



- le prélèvement de la ressource en eau pour les besoins industriels, dans un contexte de raréfaction, condamne de fait sa disponibilité pour les usages domestiques et agricoles ;
- la compensation foncière annoncée pour « réparer » les dégâts de Cigéo sur le milieu et sa bétonisation n'offre aucune garantie, et reste un leurre.

Il n'y aura pas d'avenir pour une production alimentaire sur un large territoire environnant Cigéo. En considérant six départements avoisinant Bure, ce sont pas moins de 1 300 fermes et 83 000 ha certifiés en agriculture biologique dont la production se verrait compromise en cas de pollution ou d'accident nucléaire.

Le traitement ne sera pas différent pour toutes celles et ceux qui ont orienté leur ferme vers un signe de qualité (AOP fromagère du Brie de Meaux, du Langres, viticulture champenoise et des Côtes de Toul et IGP des vins des Côtes de Meuse) vers la vente de proximité (AMAP, magasins de producteurs, marchés paysans, vente à la ferme) ou encore vers l'agrotourisme.

Pour un autre avenir

Se battre contre l'accaparement des terres par l'Andra est une réaction salutaire de la population pour défendre sa souveraineté alimentaire, sa vision d'un territoire accueillant des projets agricoles nombreux et variés... que ne permet déjà plus Cigéo dont l'existence n'est toujours pas validée.

OPÉRATION DE SOLIDARITÉ

Le 12 septembre 2017 à Bar-le-Duc, Jean-Pierre Simon sera jugé pour avoir aidé les opposants au projet d'enfouissement des déchets radioactifs à Bure.

Son crime ? Il aurait mis à disposition des opposants son tracteur et sa remorque, ce qui aurait favorisé l'occupation du Bois Lejus, illégalement accaparé et défriché par l'Andra (Agence Nationale de gestion des Déchets Nucléaires).

Jean-Pierre avait déjà été durement touché par le projet de Bure, qui avait grandement mis en péril sa ferme.

Il a, malgré les difficultés, sorti la tête de l'eau et continué la lutte ! En séquestrant son tracteur depuis plus d'un an comme « pièce à conviction », la justice veut museler la lutte et empêche Jean-Pierre de travailler.

Les conséquences de la logique court-termiste de la politique énergétique et la production de déchets nucléaires ne doivent pas retomber systématiquement sur les paysans et les territoires ruraux. Jean-Pierre Simon et tous les paysans meusiens et haut-marnais doivent pouvoir faire leur métier !

La « Conf' » s'oppose, avec tous ceux qui luttent contre les expropriations et la destruction de foncier agricole, aux grands projets inutiles et à l'accaparement foncier qui bafouent les droits des paysans.

« BURE STOP ! : TOUS AU PROCÈS DE JEAN-PIERRE SIMON »
GRANDEST.CONFEDERATIONPAYSANNE.FR
11 SEPTEMBRE 2017

APRÈS LE LABO, LA RÉALITÉ DE CIGÉO

2021 : L'EXPRESSION OUVERTE D'INQUIÉTUDES ET DE REFUS

Les extraits suivants sont tirés des délibérations sur le dossier d'étude d'impact global de Cigéo, déposées par 24 collectivités et syndicats des eaux invités à s'exprimer début 2021.

Mises en ligne sur le site de la préfecture de Meuse, elles balayaient de façon parlante les craintes qui animent les populations locales et leurs représentants. Elles sont de tous ordres : risques sanitaires, risques d'accidents, incidences sur l'environnement, impacts sur la ressource en eau, impacts des convois de déchets nucléaires, perte de quiétude et bouleversement de la vie quotidienne (agriculture, chasse, forêts, promenades, quiétude, contrôles policiers...), nuisances liées au chantier séculaire, dévalorisation de l'image, aménagement du territoire, urbanisation, fiscalité, gouvernance, participation aux décisions, etc.

L'éternel optimisme caractérisant l'Andra lui suffira-t-il cette fois pour apporter des réponses à cet instant clé, lui ouvrant l'accès à l'« utilité publique » ?

Extraits

« Aucune étude sérieuse ne démontre clairement l'absence de risques sanitaires sur la population. »

« La DUP est incomplète sur l'analyse des risques et des conséquences sanitaires en cas d'accident pour les habitants en hyper proximité. »

« La zone d'implantation des ouvrages souterrains risque de mettre en péril la qualité de l'eau de source du village. La Demande d'Utilité

Publique (DUP) ne prévoit pas de mesures précises quant à la sauvegarde de cette source naturelle. »

« Dans l'hypothèse d'une suite favorable à l'instruction du dossier de DUP, il est indispensable que les risques de contamination de la nappe phréatique soient réévalués, de même que les risques d'incendie souterrain... »

« Il devra être prévu une procédure antipollution de l'Orge en cas d'accident ferroviaire. »

« La commune demande une contextualisation du volume et de l'impact des rejets radioactifs par village d'implantation, en fonction du mode de vie des habitants (présence ponctuelle ou à l'année, consommation des produits du potager, balade à proximité de Cigéo, etc.). »

« Il apparaît dès à présent important de souligner la nécessité d'appréhender le plus possible le risque technologique et nucléaire en anticipant les scénarios de réaction en chaîne ainsi que leurs solutions de contrôle. »

« La DUP prévoit le défrichement immédiat de plusieurs dizaines d'hectares au bois Lejus, poumon vert de la commune et des habitants. »

« Cadre de vie : perturbation de la quiétude des villageois avec un important chantier à proximité de la commune, nuisances sonores et visuelles, trafic routier, devenir des cultures, des agriculteurs, de la chasse, perte de valeur du patrimoine immobilier, impact touristique. »

« Le conseil municipal attire l'attention de l'Andra et de la préfecture sur la récurrence regrettable des contrôles par les forces de l'ordre effectués sur la population locale, en particulier lors de simples activités de balade. »



« Si ça peut apporter déjà
de l'emploi, puisqu'on en n'a pas ;
si ça peut amener des gens,
des américains, des scientifiques
qui vont venir travailler ici,
qui ont une famille,
il va falloir les faire vivre,
le commerce, tout, quoi ... »

Une habitante de Bure, 1994, travaux de prospection pour un laboratoire

Extrait du film *Tous n'ont pas dit oui* d'Alain Ries, « retraçant la lutte de tout ceux qui, de 1994 à 2005 s'opposent avec ténacité au rouleau compresseur du lobby nucléaire, dans un petit coin perdu de l'Est de la France. »

« Le conseil municipal sait que des réponses à toutes ses questions lui seront fournies mais qu'elles ne suffiront pas à rassurer la population, c'est pourquoi il maintiendra cet avis négatif. De plus, il est persuadé que le village de Bure mourra écrasé par le rouleau compresseur qu'est l'Andra. »

Extrait de la délibération du conseil municipal de Bure, février 2021
Etude d'impact Globale de L'Andra

FUKUSHIMA : RETOUR À LA NORMALE ?

10 ans après la catastrophe de Fukushima, est-il possible de vivre, travailler et cultiver en zone contaminée...

« Depuis le 11 mars 2011, le département de Fukushima, l'un des trois départements du Japon les plus peuplés d'agriculteurs, subit la catastrophe atomique la plus importante après celle du 26 avril 86 de Tchernobyl.

Depuis quelques années le gouvernement tente de faire oublier la catastrophe, ainsi que ses conséquences au mépris de la santé des populations. Pour cela il développe des programmes de décontamination, minimise les conséquences sanitaires avec le soutien du lobby français et international du nucléaire, et exerce des pressions pour que les habitants évacués, ou qui avaient fui, reviennent vivre chez eux. Mais ceux-ci sont réticents, les territoires restant en réalité et pour longtemps radioactifs. De plus la situation reste critique, les coriums (coeurs fondus) impossibles à contrôler doivent être refroidis en permanence par injection de quantités considérables d'eau.

Plus de 200 000 personnes se sont réfugiées dans des camps mis en place à travers le pays, et où vivent encore beaucoup d'entre elles qui n'ont pas pu s'intégrer ailleurs. Familles et amis ne veulent souvent plus les héberger, les aider ou même les côtoyer. (...) Mais les conséquences de la catastrophe s'étendent bien au-delà des limites de la préfecture. Depuis le début, des millions de gens ont été exposés à une augmentation des doses de radiation, principalement dans les zones où les pluies ont entraîné de fortes

retombées radioactives. Pratiquement tous les habitants du pays, y compris ceux qui vivent dans les régions les moins contaminées, sont confrontés à la radioactivité par l'eau de boisson et l'alimentation¹. Le gouvernement œuvre à un retour à une situation prétendue normale et exerce des pressions pour que les anciens habitants reviennent chez eux. Pour cela s'appuyant sur les programmes Ethos-Core², les territoires contaminés et interdits sont prétendus "habitables" après des travaux de décontamination et la dose limite d'exposition, normalement d'un milli-sievert par an, est portée à 20 mSv/an, soit un niveau de risque 20 fois supérieur.

Les allocations aux populations déplacées sont arrêtées depuis mars 2017 pour contraindre les plus pauvres à retourner dans la zone où ils ont tout laissé. En fait 10% seulement des réfugiés sont revenus sur leurs terres. Ce sont surtout des personnes âgées, qui n'ont souvent pas d'autre solution. La pauvreté incite alors à aller chercher dans la forêt des champignons contaminés ou à faire pousser des légumes dans une terre chargée d'éléments radioactifs.

Pour décontaminer, des milliers de japonais travaillent à nettoyer les surfaces des zones qui ont vocation à être habitées. Autour des maisons, autour des routes, on a enlevé les couches de macadam, les cours de récréation ont été creusés pour enlever la couche contaminée et les enfants sont rapidement retournés jouer dehors. Pour les champs

Tout comme la catastrophe de Tchernobyl, celle de Fukushima doit nous interroger. Quelle peut être la vie « après » ? Et surtout peut-on faire confiance aux autorités et aux états qui systématiquement minimisent les impacts réels et désinforment massivement...

cultivables, à l'aide de moyens rudimentaires, il n'y a souvent pas d'autre solution que de gratter quelques cm de la couche de terre, sans pour autant se débarrasser sérieusement du problème. En effet la contamination réapparaît par le biais des pluies, de l'eau de ruissellement, du vent, mais aussi par la végétation dont les racines recyclent les radioéléments infiltrés dans le sol. Mais peut-on réellement vivre, cultiver, travailler dans ces conditions, la vie peut-elle redevenir « normale » ?

La Criirad³ a dressé un état des lieux de la contamination en 2020 : « La radioactivité du césium 137 qui s'est déposé sur de très vastes surfaces, bien au-delà de la préfecture de Fukushima, y compris jusqu'à Tokyo, n'a diminué que de 20 % en 9 ans. Les puissants rayonnements gamma émis en permanence continuent à irradier ceux qui travaillent ou qui se réinstallent sur les secteurs partiellement décontaminés ».

Quant aux forêts, leur décontamination est impossible, et on sait que la région de Fukushima est une zone très agricole qui en est riche, avec des biotopes qui sont particulièrement sensibles à la radioactivité, champignons, baies sauvages et gibier. En fait la vie ne peut plus être « normale ». Le danger sera dans tout l'environnement, partout pour des dizaines d'années. Le gouvernement japonais a fait le minimum. Mais quand les paysans n'ont plus les moyens de se payer quoi que ce soit, il leur faut bien revenir...

L'agriculture a particulièrement souffert. Elle est à nouveau encouragée. L'agriculture vivrière, l'élevage et la pêche sont des sources

d'alimentation quotidiennes, mais des poissons de rivière et des champignons sauvages ont été mesurés avec des taux de radioactivité très élevés. Le cycle de production des rizières dont la paille nourrit les animaux l'hiver est rompu. Les paysans peinent à vendre leur production contaminée même si, comme le prétend Gilles Dubreuil, porteur des programmes Ethos-Core, certains réussissent à faire pousser du riz très peu contaminé. Diverses techniques agronomiques seraient expérimentées, comme par exemple l'utilisation intensive d'engrais qui évitent à la plante de chercher des nutriments dans le sol contaminé, ou encore la culture hors-sol. On est bien loin de l'agroécologie et de l'agriculture biologique...

Peut-on imaginer qu'une activité agroalimentaire reprenne dans des zones radioactives, à court terme ?

Il faudra attendre 30 ans pour que la contamination soit réduite de moitié et 60 ans pour qu'elle se réduise à un quart. Les conditions de vie des ruraux, le manque d'espoir font que le nombre de suicides a explosé, et que des bourgs comme « litate » à une cinquantaine de kilomètres de la centrale restent encore désespérément vides. (...) »

Pierre Péguin (EXTRAITS)

REVUE NATURE ET PROGRÈS N°131 DE FÉVRIER-MARS 2021

(1) L'association International Physicians for the Prevention of Nuclear War (IPPNW) [Médecins pour la Prévention de la Guerre Nucléaire] a vu le jour à Genève en 1980. En 1985, PSR/IPPNW ont reçu le prix Nobel de la paix. IPPNW fédère des groupes de médecins, étudiants, personnels de santé et autres citoyens concernés dans 64 pays. Elle est dédiée à la prévention de la guerre nucléaire.

(2) Ethos-core sont des programmes initiés par des nucléocrates français et appliqués en Biélorussie pour convaincre les habitants que vivre dans le « jardin nucléaire » est possible. Il s'agit à tous prix de sauver l'industrie atomique en rendant responsables de leur santé les habitants eux-mêmes.

(3) Criirad - Commission de recherche et d'Information Indépendantes sur la Radioactivité

PIÉGER UN TERRITOIRE ENTIER

À L'ORIGINE DU PROJET DE TERRITOIRE, LE CONTRAT DE TERRITOIRE, OU MARCHÉ DE DUPES

CONTRAT DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE :

M. D., sous-préfet coordonnateur du projet Cigéo, présente l'état d'avancement du Contrat de développement du territoire (CDT).

Il en rappelle le contexte : commande du Premier ministre au Préfet de la Meuse, préfet coordonnateur, en juin 2016, afin d'aboutir à une liste d'actions concrètes en précisant pour chacune le maître d'ouvrage, le financement et l'échéancier, et en recherchant les synergies entre les besoins du territoire et les besoins exprimés par l'Andra.

Un comité de pilotage valide les actions proposées par des groupes de travail thématiques avec trois axes principaux : les infrastructures de transport et les déplacements, le cadre de vie et l'attractivité du territoire, le développement économique, l'emploi et la formation. (...)

Une première version, provisoire, a été adressée au Premier ministre en avril 2017. A ce jour, 82 actions ont été retenues pour un montant de 500 millions d'euros, et les travaux continuent, surtout sur le volet « développement économique ».

Concernant les transports, les actions envisagées portent sur l'adaptation du réseau routier de proximité, les liaisons entre pôles de centralité proches, la voie ferrée (en lien avec les besoins du territoire), et l'anticipation des transports exceptionnels.

M. M., membre du Clis s'étonne, en tant que citoyen et contribuable, que des crédits de cette importance soient prévus pour des axes routiers dans cette zone peu peuplée (par exemple la route de Germay à Reynel), quand des voies bien plus utiles du département de la Haute-Marne (par exemple la Nationale entre Saint-Dizier et Chaumont) sont dans un état déplorable. Il s'interroge sur la crédibilité des gestionnaires et sur la réaction de la population concernée quand elle découvrira ces projets pour lesquels elle n'a reçu à ce jour aucune information.

M. D., sous-préfet, souligne que le CDT n'a pas pour objet de traiter la programmation des travaux routiers dans leur ensemble, mais seulement des travaux ayant un lien avec le projet de stockage.

Il précise par ailleurs qu'une demande des acteurs locaux, portant sur l'aménagement la RN 67, a été signalée dans le point d'étape adressé au Premier ministre. (...)

Pour le cadre de vie, il s'agit des projets pour l'alimentation en eau potable, le gaz, la couverture numérique, les logements, l'accueil des entreprises, et la mise en valeur du patrimoine.

Mmes F. et M., membres du Clis souhaitent comprendre en quoi ces projets répondent à des besoins du territoire. M. D., sous-préfet, indique que, **par exemple pour l'alimentation en eau (sachant que la question des risques de pollution ne rentre pas dans le cadre du Contrat), ou la voie ferrée, les départements ou les communes peuvent bénéficier de ces aménagements.**

Mme. F. estime que **la carte du territoire et des futurs aménagements correspond à un projet exclusivement industriel, celui des besoins et de la configuration prévue pour le projet de stockage, mais ne répond pas aux besoins véritables de la population.** Ainsi le renforcement des routes peu fréquentées ou de la voie ferrée qui serait affectée au transport des déchets nucléaires et non à l'usage du public. Elle s'interroge sur l'aspect artificiel de ce type de projet présenté comme étant un « atout » pour le territoire et sur **le mode de calcul de la part financière réelle qui sera demandée aux collectivités et par là aux contribuables.**

M. D., sous-préfet, ajoute, (...) que le choix de Gondrecourt pour l'alimentation en eau n'exclut pas l'option Joinville, l'idée étant d'avoir un doublement du dispositif dans une logique de sécurisation à long terme. M. M. estime qu'**il s'agit là du pillage d'une ressource qui sera de plus en plus recherchée**, les nappes phréatiques ne se rechargeant plus convenablement.

En réponse à Mme F., le directeur du laboratoire de Bure précise que les travaux de construction ne pourront commencer qu'une fois la création du centre de stockage autorisée, mais que certains travaux préalables (routes, eau, électricité) sont susceptibles de démarrer à partir de 2021. Mme F. fait remarquer que **ces travaux préalables, susceptibles d'être pris en charge financièrement en partie par les collectivités locales, ne sont pas forcément judicieux si l'autorisation de création est finalement repoussée, voire abandonnée.** (...)

Extraits du PV réunion du 9 juin 2017, Conseil d'administration du Clis de Bure